Docu 47096 p.1

Arrêté du Gouvernement de la Communauté française portant désignation des membres du Comité d'opérationnalisation et d'échange d'informations

A.Gt 02-05-2019

M.B. 27-08-2019

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret du 11 octobre 2018 relatif à l'implémentation de dispositifs de différenciation et d'accompagnement personnalisé dans l'enseignement fondamental et secondaire notamment l'article 4bis;

Vu l'arrêté du 23 janvier 2019 portant exécution du décret du 11 octobre 2018 relatif à l'implémentation de dispositifs de différenciation et d'accompagnement personnalisé dans l'enseignement fondamental et secondaire notamment l'article 3;

Sur la proposition de la Ministre de l'Education;

Après délibération,

Arrête:

Article 1er. - La composition du Comité d'opérationnalisation et d'échange d'informations est la suivante :

1° le Directeur général de la Direction générale du Pilotage du système éducatif, ou son représentant, lequel assure sa présidence :

Quentin DAVID, effectif, et

Michèle BARCELLA, suppléante;

- 2° un conseiller pédagogique par Fédération de pouvoir organisateur et pour l'enseignement organisé de la Communauté française,
 - a) Wallonie-Bruxelles Enseignement : Régine LEUNEN, effective, et Ingrid SOLBREUX, suppléante;
 - b) Conseil de l'Enseignement des Communes et des Provinces asbl : Pierre STEGEN, effectif, et Sébastien DELATTRE, suppléant;
 - c) Secrétariat Général de l'Enseignement Catholique : Frédéric COCHE, effectif, et Martin DUBOIS, suppléant;
 - d) Fédération des Etablissements Libres Subventionnés Indépendants : Catherine LACAVE, effective, et Marie-Germaine MAPESSA, suppléante;
- 3° deux représentants de la Direction générale du pilotage du système éducatif, issus de la Cellule de support visée à l'article 12,
 - a) Geoffroy LE CLERCQ, effectif, et Dominique Gervasoni, suppléante;

Docu 47096 p.2

b) Katenda BUKUMBABU, effective;

4° un représentant de la Direction générale de l'Enseignement obligatoire :

Emmanuel RIFAUT, effectif, et Marleine DUPUIS, suppléante;

5° un représentant de l'Institut de la formation en cours de carrière :

Alexandra SCHMIDT, effective, et Fabienne DORBOLO, suppléante;

6° deux représentants des universités et des hautes écoles :

a) Patricia SCHILLINGS, effective, et

Claire BAUDSON, suppléante;

b) Elsa ROLAND, effective, et

Sabrin HOUSNI, suppléante;

7° un représentant du Ministre ayant l'enseignement supérieur dans ses attributions :

Pascale GENOT, effective;

8° un représentant du Ministre ayant l'enseignement obligatoire dans ses attributions :

Laurent DIVERS, effectif.

- **Article 2.** Le Ministre ayant l'enseignement obligatoire dans ses attributions est chargé de l'exécution du présent arrêté.
- **Article 3. -** Le présent arrêté produit ses effets le jour de sa publication au Moniteur belge.

Bruxelles, le 2 mai 2019.

Le Ministre-Président, en charge de l'Egalité des chances et des Droits des femmes,

R. DEMOTTE

La Ministre de l'Education,

M.-M. SCHYNS